

Communiqué de Presse

14 mars 2011

LE PRESIDENT POSE LA PREMIERE PIERRE DE LA BASE LOGISTIQUE HUMANITAIRE REGIONALE DU PAM À DJIBOUTI

DJIBOUTI – Une cérémonie pour la pose de la première pierre de la nouvelle base logistique humanitaire du Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) a eu lieu à Djibouti aujourd'hui, lundi 14 mars 2011. Cette cérémonie a été réalisée sous le haut patronage de S.E.M. ISMAIL OMAR GUELLEH, Président de la République de DJIBOUTI. La cérémonie s'est déroulée en présence des membres du gouvernement, des parlementaires, des Ambassadeurs basés et accrédités en République de Djibouti, des responsables des agences Onusiennes des autorités civiles et militaires ainsi que de la société civile. Pour cette cérémonie, M. Martin Ohlsen, Directeur de la logistique du PAM, a été dépêché de ROME à DJIBOUTI.

M. Martin Ohlsen, Directeur de la logistique au PAM, a déclaré sa satisfaction quant au début de la construction de cette base logistique humanitaire Régionale. Il a souligné être confiant qu'avec le soutien des autorités nationales, des bailleurs de fonds et des autres partenaires, cette base facilitera l'accès humanitaire aux populations dans le besoin dans la région d'une manière efficace et rentable. En effet, et pour mémoire, il a rappelé que la base logistique humanitaire sera construite sur une surface de 40 000 mètres carrés, estimé à 1.2 million de dollars E.U. mise à la disposition du PAM par le gouvernement de Djibouti. Il a indiqué que cette nouvelle base renforcera le réseau régional de chaîne d'approvisionnement logistique pour l'assistance humanitaire.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification chargé de la Privatisation a rappelé le choix de DJIBOUTI comme pays d'implantation de la base logistique humanitaire régional grâce à un secteur tertiaire performant ainsi qu'à l'appui des autorités nationales. Il a fait un bref rappel sur les performances économiques nationales de ces dernières années ainsi que sur la politique mise en œuvre par le gouvernement à travers l'I.N.D.S. afin de réduire la pauvreté et de mettre DJIBOUTI sur le chemin de la croissance. Il a également mentionné les difficultés rencontrées à travers les chocs exogènes liés aux crises alimentaires, énergétiques et aux conséquences du changement climatiques. Il a aussi mentionné l'instabilité régionale comme facteur contraignant au développement. Le Ministre a, pour conclure, exhorté la communauté internationale à mieux et plus appuyer les pays en voie de développement face aux phénomènes de spéculations sur les denrées alimentaires, sur les produits fossiles ainsi que pour faire face aux conséquences du changement climatique.

La base, qui sera gérée par le PAM, a été conçue pour éviter les retards dans l'acheminement de l'assistance humanitaire d'urgence en raison des contraintes de capacités logistiques et servira de base stratégique pour le pré-positionnement des vivres humanitaires. C'est la deuxième base logistique que le PAM construit en AFRIQUE – après celle du GHANA - et la sixième dans le monde.

Avec un coût estimé de 6 millions de dollars EU (hors contribution domaniale des autorités nationales), la base accueillera un entrepôt avec une capacité de stockage de 30 000 tonnes de nourriture. La capacité logistique de cette base pourra, de plus, être ouverte à d'autres types de vivres humanitaires appartenant à d'autres agences onusiennes et à des organisations non-gouvernementales à destination des pays de la région.

La base servira aussi de centre de formation logistique pour le PAM. Ce centre sera co-géré avec le gouvernement de Djibouti afin de renforcer les capacités logistiques locales.

Outre l'acheminement de l'aide alimentaire à destination de l'Éthiopie via Djibouti, le PAM utilise également le port de Djibouti pour transporter par bateaux les vivres destinés au nord de la Somalie vers Berbera et vers les autres ports en Somaliland et au Puntland. Outre la contribution domaniale des autorités nationales, cette base bénéficiera également d'un régime d'exonération des frais douaniers et sera considérée comme zone franche.